



Vide-greniers de Bonny/Loire. La Villeneuve - Rue des Joncs

ATTESTATION D'INSCRIPTION

EXPOSANT :

NOM :
Prénom :
Adresse :
Téléphone : _ _ _ _ _
Adresse Mail :

Pièce d'identité :

Numéro :
Délivrée le : -- -- --
Par :

Véhicule :

Modèle : Immatriculation.....

Type de marchandises exposées :

.....

Emplacement : Nombre de mètresX 1 € du mètre linéaire

Règlement de _ _ € en espèces ou par chèque à l'ordre du comité des fêtes.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Fait à Bonny sur Loire le 1er sept

Signature :

**Comment nous avez-vous connu ? Entourer la réponse :*

Journal - Affiches : Magasin - bord de route - Facebook - Mairie - Vide-grenier.org - brocabrac - bouche à oreilles.

Vide-greniers de Bonny/Loire. La Villeneuve RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Art 1 - Le vide-greniers est ouvert aux particuliers et aux professionnels de la brocante, ainsi qu'aux commerçants ne rentrant pas en concurrence directe avec la vente de restauration et buvette organisée par le CDF. Les particuliers ne sont autorisés à vendre que des objets personnels et à participer au maximum à 2 «ventes au déballage» par année civile. Les professionnels ne sont autorisés à vendre que des objets d'occasion.

Art 2 - Tarif des emplacements : 1 euro l'emplacement de 1 mètre linéaire.

Art 3 - La vente se situe en plein air à la Villeneuve sur les terrains de chaque côté du Lavoir de la Cheuille. L'installation pourra s'y faire à partir de 6h30

Art 4 - La circulation des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisée que pour le déballage (dès 6h30) ainsi que pour le rangement (après 18h30).

Art 5 - Avant de s'installer les participants devront obligatoirement retirer leur attestation d'inscription auprès des responsables de l'association.

Art 6 - Les organisateurs ne fournissent aucun matériel pour exposer (tables, chaises, tréteaux).

Art 7 - Sont exclus de la vente les armes, les denrées alimentaires ainsi que tous les animaux vivants.

Art 8 - Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement, même en cas d'intempéries.

Art 9 - Les participants s'engagent à renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, détérioration, dommages matériels causés à leur rencontre entre leur arrivée et leur départ.

Art 10 - L'inscription au vide-grenier implique le respect de ce règlement



**VIDE
GRENIER**
à la Villeneuve
rue des joncs à Bonny S/Loire

1€ par mètre linéaire, sans possibilité de réservation, avec un placement selon l'ordre d'arrivée.

Comité des Fêtes
BONNY SUR LOIRE

OUVERT AUX EXPOSANTS LOCAUX INSCRITS

Buvette et restauration sur place
(barbe à papa - Pop corn)

**DIMANCHE 1 SEPTEMBRE
DE 6H30 À 18H**

Harmonie – Balade à poney – Tombola – le bien aller Briarois

*Imprimé par nos soins- ne pas jeter sur la voie publique

VIDE-GRENIERS DE LA VILLENEUVE

TARIFS – BUVETTE - RESTAURATION

CANETTES 33 CL : 2 €
SODA / COCA / ORANGINA / ACE-TEE

JUS DE POMMES/ JUS DE POIRE : AU VERRE : 1 €

BIERE BOUTEILLE 25cl : 2 €

EAU 1L5 : 1.50 €

EAU 0.50 cl : 0.50 €

VIN AU VERRE / 15 CL : 2 €

RESTAURATION :

SANDWICHS : € → 3.50€ (prix ciné)

HOT-DOG : 3 € → 4€ (prix ciné)

FRITES : 2 €

CHIPS : 0.50 €

CACAHUETES : 1.50 € → 1 € ou 2 € (prix ciné)

SUCRES :

GATEAUX MAISONS : 1.50 € → 2.00€ (prix ciné)

SALADE DE FRUITS : € → 2.50€ (prix ciné)

POP-CORN : 1.50 € → 2.50€ (prix ciné)

BARBE A PAPA : 1.50 € → 2.00€ (prix ciné)

CAFE : 1 €



Association loi 1901 – Siège social : Mairie de Bonny sur Loire. 15 Av. du Général Leclerc 45420 Bonny/Loire
Tel : **06.11.61.19.89** -Mail : **comitedesfetes45@bonnysurloire.fr**